

Accompagnement au déménagement

Marché adapté Référence M-Afnic/2022-01/43

Questions posées le 12 janvier 2022 par Forma

Question 1:

Valeur totale estimée du Marché : inférieure au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs .

Est-ce que les honoraires de transactions sont compris dans ce seuil ou cela concerne t il la première typologie de mission uniquement ?

Réponse Afnic : La valeur totale estimée du marché regroupe les 2 typologies de missions.

Question 2 :

Est-ce que le schéma de rémunération de la typologie de mission N°2 liée au mandat Loi Hoguet peut comporter une partie variable liée à la performance ?

Réponse Afnic : Oui, tout schéma de rémunération sera étudié, à partir du moment où la rémunération globale reste inférieure au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs .

Question 3 :

Dans le cadre d'un location avez-vous déterminé une durée maximale d'engagement pour le bail ?

Réponse Afnic : Non

Question N°4 :

Concernant la sortie de votre site existant , Est-ce la mission intègre également la négociation de sortie ?N

Réponse Afnic : Non

Question N°5 :

Avez-vous déjà effectué une étude de géolocalisation de vos salariés et ou prévoyez-vous une prestation complémentaire d »étude des temps de transports sur les sites cibles ?

Réponse Afnic : Non cette étude n'a pas été effectuée. Elle peut faire partie des propositions d'accompagnement des candidats.

Question N°6 :

Est-il envisagé un scénario de maintien et d'extension dans l'immeuble Stephenson dans

l'hypothèse où il y aurait des surfaces disponibles ?

Réponse Afnic : Non pas du tout.

Questions sur la première typologie de mission :

Question N°7 L'accompagnement au changement :

Afin de pouvoir calibrer le rôle du chef de projet, nous comprenons que le chef de projet sera présent tout au long du projet jusqu'à l'emménagement des collaborateurs soit de Mars 2022 à environ Juillet-Aout 2023 ainsi qu'après l'emménagement des collaborateurs pour remettre le livrable final de retour d'expérience.

Nous comprenons cette mission comme une mission de lien et de gestion de projet mais également comme une vraie mission d'accompagnement au changement.

Est-ce bien cela ?

Réponse Afnic: Tout à fait.

Question n°8 Effectifs et entretiens :

Afin de dimensionner au mieux notre offre, pouvez-vous nous donner l'effectif prévu qui sera accueilli sur le futur site ainsi que le nombre de département ou entités à rencontrer dans le cadre d'entretiens pour le recueil de besoins et l'établissement du cahier des charges ?

Réponse Afnic: 100 personnes, 7 départements maximum à interroger

Question N°9 Communication et calendrier social :

Afin de dimensionner l'intervention de notre chef de projet, nous proposerons notre intervention basée sur notre expérience de projets similaires.

Pouvez-vous nous dire si vos Instances ont déjà été informées / consultées sur le Projet de Déménagement ou si nous devons inclure cette phase ?

Réponse Afnic : les Instances Représentatives du Personnel sont informées du projet, comme tous les salariés de l'Afnic. Mais il faudra prévoir de les informer régulièrement et officiellement tout au long du projet, notamment en préparant des supports de présentation adaptés (en lien avec notre DRH).

Question N°10 Le rôle du chef de Projet en Phase Projet :

Nous avons noté dans nos missions que les autorisations nécessaires à la bonne exécution du projet vont être à demander en phase Projet ainsi que les premiers conseils en matière de conception des futurs espaces.

Nous comprenons que l'AFNIC va s'entourer d'un prestataire Conception et d'un Prestataire Déménagement.

Qu'en est-il de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en Phase Projet ? Avez-vous un partenaire également sur ce point ?

Réponse Afnic : L'assistance à MOA en phase projet sera du ressort du prestataire « accompagnement au déménagement » objet du marché actuel. Il pilotera à ce titre tous les acteurs du déménagement, y compris sur la partie « Conception et Travaux » qui fera l'objet d'un 2d marché au second semestre 2022.